

# COVID-19 : METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE

Le présent document réunit des recommandations et des messages formulés par les équipes opérationnelles du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) chargées de la diversité et de l'inclusion, de la lutte contre la violence sexuelle et de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, en collaboration avec la conseillère de l'institution pour la protection des enfants. Il vise à aider les délégations et les départements/unités à protéger les groupes vulnérables contre le Covid-19. Les recommandations concernent plus spécifiquement les premières phases de la riposte, notamment la planification d'urgence, la réorientation, voire la diminution des activités courantes au profit d'autres activités et partenariats plus essentiels pour contenir la progression du coronavirus dans les contextes où nous intervenons.

## POURQUOI FAUT-IL METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS ?

Dans les situations d'urgence, les personnes déjà marginalisées deviennent encore plus vulnérables. Comme n'importe quel autre danger, le Covid-19 n'aura pas les mêmes répercussions pour tous au sein des sociétés, des communautés et même des familles. Nous devons en être conscients et nous efforcer d'identifier les besoins de chacun – quelles que soient sa visibilité et sa capacité à se faire entendre – et faire de notre mieux pour y répondre. Nous pourrions ainsi venir en aide aux groupes marginalisés et à risque, leur apporter une assistance d'urgence et les associer aux décisions relatives à la réponse humanitaire, au renforcement de la résilience et à la réduction des risques.

## À QUI S'ADRESSENT LES PROGRAMMES INCLUSIFS ?

Dans la plupart des sociétés, les femmes, les personnes âgées, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, les personnes en situation de handicap, les déplacés internes, les personnes issues des

**COVID-19:****METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE**

minorités quelles qu'elles soient et les personnes détenues sont confrontés, à des degrés divers, à une plus grande marginalisation sociale et économique. Et les personnes qui combinent plusieurs de ces facteurs (par exemple, une adolescente en situation de handicap issue d'une minorité ethnique ou un jeune homme homosexuel placé en détention) sont encore plus vulnérables.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les individus et groupes les plus à risque sont ceux qui : ont déjà une santé fragile, sont sous traitement ou reçoivent des soins ; vivent dans des environnements fermés (par exemple, les personnes privées de liberté) ; ont difficilement accès aux services de base tels que les services de santé et d'assainissement (par exemple, de l'eau propre pour se laver les mains) ; ont peu de représentativité aux niveaux local et national ; dépendent presque exclusivement de l'économie informelle ; disposent de capacités, de stratégies, de possibilités et de choix limités pour s'adapter et faire face à la crise ; ont un accès limité, voire inexistant, aux moyens de communication et d'information (les minorités linguistiques, les personnes ayant un faible niveau d'instruction, les laissés-pour-compte des campagnes de communication que les messages n'atteignent pas).

**Il ressort d'une analyse préliminaire, corroborée par un examen des données secondaires et des avis de spécialistes, que les groupes recensés ci-après seront confrontés à des difficultés particulièrement importantes et que le CICR se doit d'adapter son aide en conséquence.**

**Les personnes vivant déjà dans des contextes d'urgence humanitaire**, qui se trouvent au cœur de notre mandat, seront de toute évidence les plus durement touchées par la crise sanitaire actuelle. L'expérience acquise sur le terrain montre qu'elle aggravera les besoins des communautés dans les zones où les infrastructures sont limitées, détruites ou endommagées. Or, le Covid-19 est susceptible de se propager à toute vitesse là où des conditions de vie précaires, la promiscuité et l'insalubrité prévalent. De plus, l'accès de ces personnes à des logements adéquats, à la nourriture, à l'eau potable et aux soins de santé peut être interrompu ou limité, de même que le soutien de leur famille ou de leur communauté. Il est donc probable qu'elles aient été privées d'une alimentation saine et de soins de santé adaptés depuis un certain temps déjà, et aient de ce fait des carences immunitaires qui les exposent davantage à la maladie. Nous savons d'expérience, d'une part, combien il peut être difficile de diffuser rapidement les bons messages au cours d'une situation d'urgence. D'autre part, des contraintes financières et des problèmes de sécurité peuvent empêcher les communautés touchées d'accéder à des informations sur l'épidémie ou les services d'assistance, ou de bénéficier de soins médicaux vitaux, y compris de médicaments essentiels. En outre, comme dans tout contexte de crise, l'afflux de nouveaux acteurs humanitaires augmente le risque d'exploitation et d'abus sexuels.

Notre action auprès des populations touchées doit donc être adaptée aux circonstances et aux besoins des groupes vulnérables identifiés ci-dessous.

**Les femmes et les adolescentes** constituent la majorité du personnel soignant | C'est à elles qu'il revient le plus souvent de s'occuper des enfants, des personnes âgées et des malades | Elles sont confrontées à des risques accrus de violence sexuelle et basée sur le genre, y compris d'exploitation sexuelle, dans les structures de santé et les centres de confinement | Elles sont souvent exclues des lieux, des forums et des médias où sont diffusées les informations sur les épidémies et les services disponibles ; de même, elles sont souvent tenues à l'écart des processus décisionnels | Elles sont fréquemment l'objet d'une discrimination criante en termes d'accès aux soins de santé | Celui-ci peut en outre se trouver interrompu, y compris pour ce qui est des soins de santé sexuelle et reproductive | Selon le contexte culturel, il peut leur être interdit d'accéder seules aux services de santé ou d'être prises en charge par du personnel médical masculin | La réaffectation des ressources peut les priver de soins pré- et postnataux | Lorsqu'elles continuent de bénéficier de ces soins, elles peuvent être exposées à des risques d'infection accrus, notamment dans les structures de santé où les mesures prophylactiques sont insuffisantes.

**Les enfants** risquent apparemment moins de développer des formes graves du Covid-19 mais ils sont susceptibles de transmettre le virus à leur entourage adulte, lui-même plus vulnérable à la maladie | Ils peuvent ne pas avoir accès aux informations publiques sur l'épidémie ou avoir des difficultés à les comprendre ; en particulier, les informations et les services risquent de ne pas atteindre les enfants

**COVID-19:****METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE**

séparés et non accompagnés | Si la personne qui s'occupe habituellement d'eux est infectée, mise en quarantaine ou qu'elle décède, ils peuvent se trouver isolés et, par conséquent, être privés des soins dont ils ont besoin | Ils peuvent se retrouver livrés à eux-mêmes, avec les risques que cela comporte, lorsque la personne qui s'occupe d'eux doit se rendre au travail | L'anxiété, la frustration et l'isolement générés par la crise augmentent les risques de violence domestique, y compris d'ordre sexuel, à leur rencontre | La fermeture prolongée des écoles et les restrictions de mouvement peuvent être vécues comme une expérience angoissante | Ils courent des risques accrus d'abus sexuels dans les environnements fermés, comme les camps de déplacés, où ils peuvent être isolés en compagnie de leur agresseur, en n'ayant qu'un accès limité aux services d'aide | Leur charge de travail au sein de la famille peut augmenter, notamment pour les filles qui s'occupent de leurs frères et sœurs cadets ou de leurs propres enfants.

**Les personnes âgées** sont les plus vulnérables face au risque d'infection au coronavirus et présentent un taux de mortalité plus élevé | Des problèmes de mobilité et l'isolement social peuvent les empêcher de se rendre dans les structures de santé | Les mesures de confinement peuvent les couper des personnes dont elles dépendent et les laisser plus que jamais démunies | Elles peuvent avoir des difficultés à comprendre, à lire ou à entendre les informations fournies | Elles courent des risques accrus de violence sexuelle et basée sur le genre, y compris d'exploitation et d'abus sexuels, de la part des personnes chargées de leur dispenser des soins (par exemple, dans les établissements pour personnes dépendantes).

**Les personnes en situation de handicap** (y compris celles souffrant de déficiences sensorielles, physiques et cognitives) ont souvent difficilement accès aux informations sur les épidémies et les services disponibles | Elles sont souvent tenues à l'écart des processus décisionnels, notamment lorsqu'elles ont des besoins spécifiques pour communiquer et/ou vivent en marge de la communauté | Elles courent des risques accrus de violence sexuelle et basée sur le genre de la part des personnes qui s'occupent d'elles, ainsi que dans les établissements pour personnes dépendantes | Il leur est parfois impossible de respecter les mesures d'éloignement physique du fait de leur dépendance pour accomplir de nombreuses tâches quotidiennes.

**Les personnes ayant une santé fragile ou des besoins médicaux** risquent davantage de développer une forme grave de la maladie en raison de leur faiblesse immunitaire | Elles pourraient se trouver privées des soins ou des traitements dont elles avaient déjà besoin | Les informations sur les gestes de protection à adopter, compte tenu de leur état de santé, peuvent ne pas leur parvenir | Elles peuvent être victimes de stigmatisation et de discrimination dans les structures médicales, et se voir refuser l'accès à des médicaments essentiels (par exemple, personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral) dans un système de santé mis à rude épreuve.

**Les personnes privées de liberté** sont très vulnérables face au Covid-19 car elles vivent dans un environnement fermé, offrant un accès limité aux installations sanitaires et où les comorbidités sont nombreuses (par exemple, la tuberculose et les maladies transmissibles par le sang) | Elles peuvent être confrontées à l'indisponibilité, dans leur contexte, des soins ou des traitements dont elles ont besoin ou à l'interruption des soins qui leur étaient dispensés pour des infections préexistantes | L'accès au matériel de prévention, aux soins de santé et aux services normalement à la disposition du public peut être limité ou impossible dans les prisons | Les personnes détenues peuvent voir leur droit de visite limité, les empêchant ainsi de recevoir des articles d'hygiène essentiels, comme le savon.

**Les victimes de la violence sexuelle et basée sur le genre** risquent de voir leur situation s'aggraver avec les mesures de confinement, puisque cette forme de violence, parfois fatale, s'exerce le plus souvent au domicile | Elles peuvent être privées des soins et du soutien dont elles ont besoin du fait de la réorientation des ressources vers la lutte contre le Covid-19 | Elles peuvent être confrontées à une suspension des différentes prises en charge normalement assurées par les hôpitaux de niveau 3 | Les violences à leur rencontre risquent d'augmenter si elles sont prises au piège avec leur agresseur, car les mesures de confinement et d'isolement sont propices au renforcement des inégalités et des stéréotypes de genre.

**Les migrants, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile**, peuvent avoir un accès limité au matériel de prévention, aux soins de santé et aux services normalement à la disposition du public, voire en être complètement privés, du fait de leur statut juridique, de la discrimination et des barrières

**COVID-19:****METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE**

linguistiques | Les informations officielles, ainsi que les stratégies/plans/activités de riposte nationale risquent de ne pas les atteindre ou de ne pas les prendre en compte | Ils sont souvent difficiles à atteindre, notamment lorsqu'ils se déplacent ou traversent des frontières | La fermeture de frontières auparavant ouvertes, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, pourrait se traduire par une multiplication d'installations de fortune ou de camps aux infrastructures limitées | Faute de documents d'identité ou de ressources financières, il peut leur être difficile, voire impossible d'accéder à des services médicaux de base | Lorsqu'ils entrent dans un pays de façon irrégulière, ils risquent d'échapper sans le vouloir au dépistage et aux services de santé mis en place aux frontières | Ils peuvent, lorsqu'ils se trouvent en situation irrégulière, être victimes de violences sexuelles de la part des personnes qui les hébergent, ou encore d'exploitation et d'abus sexuels de la part des agents publics chargés du dépistage | Ils sont davantage exposés au Covid-19 dans les environnements fermés, comme les camps de réfugiés et les centres de rétention administrative | Ils peuvent être confrontés à un risque accru de violence sexuelle et basée sur le genre | Ils peuvent être vus comme des vecteurs du virus et susciter de ce fait des réactions très hostiles.

**Les migrantes travaillant comme employées de maison** peuvent craindre de perdre leur visa si elles sont diagnostiquées positives au Covid-19 ou sollicitent des soins de santé | Elles subiront vraisemblablement une augmentation de leur charge de travail puisque davantage de personnes restent à la maison en raison des restrictions de mouvement | Elles sont exposées à un risque accru de violence sexuelle et liée au genre en raison de l'isolement et de la promiscuité | Elles peuvent perdre leurs moyens de subsistance et leur aide à l'obtention d'un visa, tout en étant confrontées à des difficultés pour retourner dans leur pays d'origine.

**Les minorités sexuelles et de genre** sont, dans bien des cas, déjà confrontées à des difficultés pour accéder aux systèmes de soins de santé, en raison de la stigmatisation et de la discrimination dont elles font l'objet ; lorsqu'elles sont visées par des mesures pénales, leur sécurité, voire leur vie, peuvent s'en trouver menacées | Dans la mesure où elles vivent souvent en marge de la communauté, les messages ne sont pas toujours conçus pour les atteindre.

**Les minorités ethniques** ont parfois un accès au mieux restreint aux services de santé et autres | Il est possible qu'elles ne reçoivent pas dans leur langue les informations concernant les mesures de prévention | Elles peuvent être contraintes de demeurer dans une zone touchée par l'épidémie et faire face à des comportements stigmatisants ou discriminants dans les structures de santé.

**COMMENT CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS ?**

**Il est essentiel d'associer les femmes à la riposte pour en démultiplier l'effet.** L'importance de ce point a déjà été démontrée lors d'épidémies antérieures. Comme indiqué plus haut, elles constituent la majorité du personnel de santé et c'est à elles qu'il revient le plus souvent de s'occuper des enfants, des personnes âgées et des malades. De plus, il a été observé que celles qui ont d'autres personnes à leur charge renoncent parfois d'elles-mêmes à consulter un médecin, de crainte de devoir abandonner leurs responsabilités. Il convient donc de les informer des bons gestes à adopter pour se protéger et protéger ceux dont elles prennent soin. Cela signifie qu'il nous faut adapter notre action en conséquence, y compris dans nos activités de mobilisation communautaire et notre dialogue avec les personnels de santé. Par exemple, il n'est guère envisageable, d'un point de vue pratique, de demander aux femmes et aux adolescentes qui s'occupent de tiers de respecter des mesures d'« isolement » strictes et de « s'abstenir de tout contact physique ». Il est plus pertinent de diffuser des messages qui tiennent compte de cette réalité, comme des conseils pour prendre soin d'un enfant, d'une personne âgée ou d'un proche malade en quarantaine, tout en se préservant soi-même.

**Au-delà de l'aspect sanitaire, la crise du Covid-19 va aggraver des inégalités existantes et pourrait provoquer une hausse brutale de la violence sexuelle et basée sur le genre, ainsi que d'autres problèmes liés à la protection des personnes.** Dans le cadre de votre dialogue avec les autorités locales, mettez l'accent sur ce message et veillez à ce que des plans soient mis en place pour atténuer les risques. Par exemple, il est important d'actualiser régulièrement, et de diffuser par les bons canaux de communication, les renseignements permettant d'orienter les victimes vers les services appropriés (soins médicaux, santé mentale et soutien psychosocial, soutien économique) et de leur indiquer comment obtenir des soins malgré les mesures d'isolement.



## COVID-19:

**METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE**

**Consultez les acteurs locaux en matière de lutte contre la violence sexuelle et liée au genre et mettez régulièrement à jour vos informations sur les dispositifs d'orientation pour les personnes à protéger. L'enjeu est de pouvoir connaître toute modification dans les modalités d'aide et de pouvoir les relayer aux personnes les plus à risque (par exemple, les femmes, les adolescentes, les enfants, les personnes âgées, ainsi que les hommes et les jeunes garçons vivant dans des environnements fermés).** De même, il est important que les informations sur les services à disposition au sein de la communauté fassent l'objet d'un suivi et de mises à jour fréquentes. En cette période de crise, il se pourrait que de nombreux services d'aide aux victimes modifient leurs horaires d'accueil, leurs critères d'admissibilité ou leur stratégie et l'on s'attend à ce que les foyers pour victimes de violences domestiques et d'abus soient rapidement saturés. Ces changements doivent être rapidement relayés par des moyens appropriés. Dans la même logique, toute modification concernant les services du CICR doit être communiquée sans tarder au mécanisme local de coordination de la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre, pour qu'il puisse à son tour diffuser les bonnes informations.

**Soyez vigilants au risque de séparation des familles dans le contexte du Covid-19.** Cela peut notamment se produire lorsque des parents sont mis en quarantaine sans leurs enfants, lorsqu'une communauté entière est mise en quarantaine alors que des membres d'une même famille sont séparés, ou encore lorsque des enfants sont envoyés chez des proches qui vivent dans des zones moins touchées. En collaboration avec les autorités concernées, il convient d'envisager des moyens pour faire face à la question des séparations familiales, par exemple en s'assurant que les enfants puissent rester en contact avec leurs parents et, le cas échéant, en faisant appel aux services de rétablissement des liens familiaux (RLF).

**Évaluez si les moyens utilisés pour diffuser des messages aux membres de la communauté sont suffisamment inclusifs, en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire sur les modes de communication traditionnels.** Par exemple, veillez à ce que les messages soient diffusés sous une forme appropriée et qu'ils atteignent bien les différents groupes, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées qui restent chez eux, ainsi que les personnes ayant des handicaps sensoriels et physiques.

La question de la langue a aussi son importance et la nécessité de traduire les messages dans les langues locales doit être examinée avec soin. De plus, les informations doivent être fournies dans un langage clair et simple, de sorte à pouvoir être comprises par les personnes qui ont un faible niveau d'instruction, les enfants, etc.

Compte tenu de la difficulté à atteindre des personnes confinées chez elles, dans des centres de quarantaine ou d'autres lieux fixes, de nombreuses organisations font appel à des moyens de communication et de soutien à distance, comme la radio, les SMS, les réseaux sociaux ou encore des applications de messagerie mobiles.

Les différents groupes au sein des communautés touchées doivent être systématiquement informés des services auxquels ils peuvent prétendre, de leur droit à être protégés contre l'exploitation et les abus sexuels, des règles de conduite qui doivent être respectées par notre personnel et celui de nos partenaires, ainsi que des moyens à leur disposition pour dénoncer des conduites inappropriées.

Tirez parti des messages de mobilisation communautaire pour sensibiliser à la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre, y compris de la violence domestique, de l'exploitation et des abus sexuels. Faites appel à d'autres acteurs engagés dans la lutte contre ce type de violences dans votre contexte pour adapter et diffuser des messages susceptibles de sauver des vies.

### POUR PLANIFIER VOS ACTIVITÉS D'URGENCE :

- **Assurez-vous que les questions et les approches liées à la violence sexuelle continuent d'être prises en compte** (le cas échéant, en veillant tout particulièrement à intégrer les responsables opérationnels chargés de la lutte contre la violence sexuelle dans la planification au niveau du département ou de l'unité) pour que les victimes puissent bénéficier de la continuité du soutien (surtout au regard du risque accru de violence sexuelle au cours de cette crise).
- **Analysez la survenue et l'impact du Covid-19 dans votre contexte à travers le prisme de la diversité.** Efforcez-vous de déterminer les groupes qui sont les plus susceptibles d'entrer en contact avec la maladie et pourquoi, ceux qui risquent d'être laissés pour compte, ainsi que

**COVID-19:****METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE**

les obstacles qui pourraient les empêcher d'accéder aux informations et aux services. En vous fondant sur les résultats de cette analyse, affinez votre action et vos messages, y compris dans votre dialogue avec les partenaires, les autorités et d'autres parties prenantes.

- **Recueillez, analysez et utilisez des données réparties par sexe, âge, handicap et autres paramètres de diversité pertinents dans votre contexte.** Cela vous aidera à comprendre qui a accès au soutien que vous fournissez et qui en est exclu et ainsi à ajuster vos programmes pour qu'ils atteignent bien les personnes marginalisées et les plus à risque.

**Partez toujours du principe qu'une situation d'urgence crée des risques supplémentaires pour la protection des groupes les plus désavantagés socialement ou économiquement au sein de la population.** Ces risques peuvent se manifester de différentes manières : marginalisation, stigmatisation, violence, exploitation et abus sexuels ou encore violence domestique. Efforcez-vous d'identifier ces risques, par exemple en interrogeant ces groupes sur les conséquences de la crise du point de vue de leur protection ou en intégrant, dans les procédures de tri des patients, des spécialistes de la protection chargés d'identifier les individus à risque et de mettre en place des suivis individuels et adaptés.

Assurez-vous que des mesures d'atténuation des risques soient mises en œuvre dans les centres de confinement ainsi que dans les zones faisant l'objet d'un couvre-feu, surtout à l'égard des groupes courant un risque accru de violences sexuelles. Identifiez les problèmes de protection supplémentaires dans ces contextes et prenez des mesures pour y remédier.

Rappelons encore qu'en raison des appels mondiaux au confinement et à la fermeture des lieux de travail et des établissements scolaires, les femmes et les enfants, ainsi que les personnes en situation de dépendance, risquent de voir s'aggraver les violences à leur encontre, y compris les violences sexuelles et liées au genre.

**Il est fort à craindre que le Covid-19 ait des conséquences particulièrement dramatiques pour les personnes ayant un accès restreint aux soins de santé, y compris pour leurs besoins médicaux antérieurs,** c'est pourquoi il est recommandé d'analyser d'emblée leurs risques, leurs besoins et leurs ressources spécifiques, ainsi que les mesures nécessaires pour garantir qu'elles puissent bénéficier de la riposte et y participer de manière équitable.

**Recensez, à l'échelle locale, les organisations, comités et personnes de confiance qui portent la voix de différents groupes (par exemple, organisations de personnes en situation de handicap, leaders de minorités sexuelles et de genre, représentants de migrants et de réfugiés)** et consultez-les pour mieux comprendre les effets que la crise a sur ces groupes en termes économiques, de santé, de protection ou autres. Encouragez-les à participer aux concertations organisées en lien avec la riposte et établissez des moyens pour transmettre efficacement les informations aux groupes qu'ils représentent.

**Dans les centres de confinement, veillez à ce que les informations soient régulièrement mises à jour et diffusées dans des formats appropriés,** notamment sur les comportements attendus du personnel humanitaire, de santé et des personnes chargées de dispenser des soins, ainsi que sur les mécanismes à disposition pour faire part de préoccupations liées à l'exploitation et aux abus sexuels ou à d'autres problèmes.

**Sensibilisez les autorités locales et les donateurs internationaux au fait que cette crise, au-delà de l'aspect sanitaire, aggravera les inégalités existantes, ce qui entraînera, par exemple, une hausse de la violence sexuelle et liée au genre, et qu'elle frappera sans doute plus durement ceux qui vivent déjà dans des contextes de crise humanitaire ou en détention.** Les progrès réalisés grâce au développement et à l'aide humanitaire risquent de s'en trouver rapidement compromis. Par conséquent, les autorités nationales doivent adapter leurs dispositifs nationaux et locaux en tenant compte de la diversité de leur population et de la nécessité d'être inclusif, afin de pouvoir atteindre les différents groupes, améliorer leur résilience et assurer une riposte efficace, non discriminatoire et qui « ne laisse personne pour compte ».

**S'agissant de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels,** assurez-vous que le personnel, en particulier les personnes récemment recrutées, les volontaires des Sociétés nationales, les partenaires opérationnels et les fournisseurs comprennent les règles énoncées dans le Code de conduite du CICR (en vous appuyant sur sa version simplifiée et sa politique de prévention et de gestion des comportements sexuels répréhensibles). Envoyez systématiquement des rappels et intégrez des renseignements pertinents dans l'ensemble des supports diffusés en lien avec le Covid 19.



## COVID-19:

**METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INCLUSIFS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES PERSONNES MARGINALISÉES ET À RISQUE**

### AUTRES DOCUMENTS UTILES

CERTAINS DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT RÉSERVÉS À L'USAGE DES COMPOSANTES DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

#### Orientations spécifiques à la crise du Covid 19

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), mars 2020, [Comment prendre en compte les questions relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans la réponse au COVID-19 – Note d'orientation technique](#)

Fédération internationale, 17 mars 2020, [COVID-19: Protection, gender and inclusion considerations](#) (en anglais)

CARE International, mars 2020, [Gender Implications of COVID-19 Outbreaks in Development and Humanitarian Settings](#) (en anglais)

HelpAge International, 2020, [COVID-19: Guidance and advice for older people](#) (en anglais)

Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), mars 2020, [10 things you should know about coronavirus and refugees](#) (en anglais – porte spécifiquement sur les réfugiés, les déplacés internes et les migrants)

#### Diversité et inclusion

CICR, 2020, Unité diversité et inclusion, [Set of basic questions on Diversity Inclusion for field teams](#) et [Diversity Inclusion Good Practices](#)

#### Orientations relatives à la violence sexuelle et basée sur le genre

Comité permanent interorganisations, 2018, Comment soutenir les survivants de violences basées sur le genre lorsqu'aucun acteur spécialiste en la matière n'est disponibles dans votre secteur, [in Guide de poche sur la VBG](#)

**La boîte à outils et le manuel du CICR sur la prévention et la prise en charge de la violence sexuelle seront prochainement mis en ligne** sur la page [Addressing Sexual Violence – https://communities.ext.icrc.org/community/opdir/addressing-sexual-violence/projects/practical-guide](#) – où l'on pourra déjà trouver des orientations sur ce thème

#### Orientations relatives la prévention de l'exploitation et des abus sexuels

Politique de prévention et de gestion des comportements sexuels répréhensibles, [in Politiques du Code de conduite du CICR](#)

CICR, 2020, [Guide simplifié du Code de conduite](#)

#### Protection des enfants

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, mars 2020, [Fiche technique: Protection des enfants pendant la pandémie de Covid-19](#)

Nous portons assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et protéger leur vie et leur dignité, souvent en collaboration avec nos partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous nous efforçons en outre de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.